



CENTRE POUR LA GOUVERNANCE
DÉMOCRATIQUE BURKINA FASO

**GUIDE D'INTEGRATION DU GENRE
DANS LES COMMUNES ET LES PARTIS POLITIQUES**

Août 2010

TABLE DE MATIÈRES

TABLE DE MATIÈRES	<i>i</i>
INTRODUCTION	1
I ETAT DES LIEUX DES STRATEGIES D'INTEGRATION DU GENRE DANS LES COMMUNES ET LES PARTIS POLITIQUES	2
I.1 Perception du genre au niveau des acteurs politiques	2
I.2 L'état de la représentation des femmes	2
I.3 Actions initiées par les acteurs sur la question du genre	2
I.4 Stratégies pour l'intégration du genre	3
I.5 Appréciation du niveau d'intégration du genre dans le PCD et les instances des partis politiques	3
I.6 Les contraintes à la prise en compte du genre dans les communes et les partis politiques	3
I.7 Appréciation de l'initiative du guide par les acteurs politiques/propositions d'éléments de contenu	4
II L'INTEGRATION SYSTEMATIQUE DU GENRE DANS LES COMMUNES, LES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT ET LES PARTIS POLITIQUES	4
II.1 Clarifications des notions de Genre et Développement	4
II.1.1 La notion de genre ou concept genre	5
II.1.2 La notion de sexe	5
II.1.3 Les rôles selon le genre	5
II.1.4 Les rapports de genre	5
II.1.5 L'approche genre et développement	6
II.2 Aperçu sommaire sur la genèse de la problématique genre	6
II.3 Les effets du déficit d'intégration du genre sur la démocratie et le développement	7
II.4 Démarche pour intégration systématique du genre	7
II.4.1 Signification et but de l'intégration du genre	7
II.4.2 Comment le faire ? Démarche à partir du cas des communes	8
II.5 Les leviers à utiliser par les communes et les partis politiques	12
II.6 Facteurs favorables à l'intégration du genre	12

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, l'égalité entre les genres est une valeur consacrée par la loi fondamentale et les autres instruments juridiques adoptés par les autorités publiques. Des progrès ont été constatés dans différents domaines, mais de nombreux efforts restent à consentir par rapport aux défis à relever. En effet, bien des lois égalitaires restent trop souvent inappliquées, parce qu'elles se heurtent directement à des résistances souvent farouches dans une société où les hommes règnent presque sans partage. Ces problèmes sont plus graves dans les milieux ruraux en raison de la prégnance des contraintes sociales qui contribuent à maintenir les relations de domination entre hommes et femmes.

Dans la sphère politique, la résorption des inégalités de genre se fera par une prise de conscience de l'exigence d'une représentation équitable des hommes et des femmes à la prise de décision sur les questions d'intérêt général. Le développement durable est celui qui promeut la justice pour tous en levant toutes les disparités, les inégalités et les exclusions provoquées consciemment ou inconsciemment à la suite de certaines considérations subjectives et des facteurs historiques. La nécessité de la prise en compte des rapports de genre et des systèmes qui les structurent dans chaque groupe social est maintenant admise par de nombreux acteurs politiques. Mais pour transformer la légitime quête d'égalité entre les sexes en leviers pour le développement, il reste encore beaucoup à faire et des pistes d'action doivent être envisagées.

C'est pourquoi, le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) a choisi de produire un guide sur l'intégration systématique du genre par les communes et les partis politiques et ce, pour donner l'information aux élus locaux et aux membres de partis politiques dans l'optique de les sensibiliser et les aider à réussir l'intégration du genre. L'objectif général poursuivi par le CGD dans la conception de ce guide d'intégration du genre, en plus de participer à la représentativité des élus, vise à renforcer la qualité de la participation des femmes dans les sphères de décisions.

Les objectifs spécifiques consistent à renforcer les capacités des élus locaux en matière de genre et favoriser la prise en compte de cette variable dans la définition du Plan Communal de Développement (PCD) et les programmes des différents partis politiques. La production de ce guide contribue à renforcer les initiatives en cours à travers la mise à la disposition des élus locaux, un outil approprié pour un changement de comportements et de mentalités au niveau des acteurs.

Le Centre espère à travers cette initiative apporter sa pierre à l'édifice dans la construction d'un Burkina Faso démocratique et respectueux des valeurs d'égalité entre les genres, gage d'un développement durable et d'une société harmonieuse. Ce guide vient ainsi consolider toutes les actions que le CGD mène pour promouvoir la gouvernance démocratique au Burkina Faso.

Utilisateurs potentiels du guide

Le guide est destiné prioritairement aux élus locaux et aux responsables des partis politiques en tant que premiers animateurs du processus de développement au niveau communal et national. Secondairement, le guide peut être utilisé par tout animateur, encadreur ou facilitateur expérimenté chargé d'accompagner les communes et les partis politiques dans leur processus d'analyse, de formulation, de planification et de mise en œuvre de leur projet de société, à savoir les PCD et autres programmes intégrant le genre.

I ETAT DES LIEUX DES STRATEGIES D'INTEGRATION DU GENRE DANS LES COMMUNES ET LES PARTIS POLITIQUES

I.1 Perception du genre au niveau des acteurs politiques

Du point de vue des responsables de conseils municipaux et des responsables des partis politiques rencontrés dans le cadre de l'élaboration de ce guide, le genre s'entend par :

- L'égalité des sexes
- La justice sociale
- La prise en compte des femmes et des actions en leur direction
- L'implication des citoyens de toutes les catégories sociales à la vie nationale.

On constate une certaine maturité politique dans le rapport des acteurs politiques aux citoyens. Comme illustration, on retiendra cette déclaration qui a été assez récurrente chez les élus locaux enquêtés : « *une fois élus, nous ne faisons plus de différence entre citoyens pour des questions de bord politique. Le conseiller doit travailler pour l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens sans distinction sans privilégier les personnes de l'un ou l'autre sexe ou d'un groupe social* ». Ce type de déclaration indique que les acteurs politiques tentent de transcender leurs intérêts partisans lorsqu'ils abordent des questions de développement dans le cadre des institutions telles que les communes et dans la gouvernance des partis politiques.

I.2 L'état de la représentation des femmes

Le constat qui se dégage est que la représentation numérique des femmes au sein des conseils municipaux est appréciable, elle se situe entre 30% et 50% au niveau des communes enquêtées pendant la préparation de ce guide. Les femmes au sein des organes sont membres des bureaux, des commissions statutaires et commissions ad hoc dans la quasi-totalité des conseils municipaux. Plusieurs femmes sont maire, 1^{ère} ou 2^{ème} adjointe au maire, présidente de commission, etc. Dans quelques communes, tous les conseillers ont bénéficié de formation en genre.

Même constat au niveau des partis politiques où la qualité de la représentation des femmes est mitigée malgré qu'elles soient présentes au sein des organes des partis au niveau central et local. En effet, au regard de leur poids numérique, elles sont non seulement peu nombreuses dans les instances décisionnelles (bureaux exécutifs, bureaux des structures de bases), mais surtout occupent les postes de second rôle, excepté celui de responsable chargé de la mobilisation féminine qui leur est naturellement prédestiné.

I.3 Actions initiées par les acteurs sur la question du genre

Au niveau des communes, les actions citées comme initiatives dans le domaine du genre sont celles qui ciblent des groupes spécifiques à savoir les femmes, les jeunes, les personnes handicapées. Cela traduit une confusion entre le genre et l'approche participative. On peut citer en exemples: appui aux activités génératrices de revenus, création de brigades vertes, acquisition d'équipements, renforcement des capacités sur divers thèmes, activités culturelles, sportives, création de centres, etc.

Il en est de même au niveau des partis politiques. En effet, les responsables politiques reconnaissent avoir bénéficié de formation sur le genre. Ils ont également pris quelques initiatives pour faciliter l'intégration du genre dans leurs organisations. Les activités qu'ils mentionnent comme celles intégrant le genre sont par exemple: la mise en place par certains partis de structures spécifiques des femmes, des jeunes, des anciens, des acteurs du secteur informel ou des élèves et étudiants qui permettent de développer des activités en leur direction (renforcement des capacités, activités culturelles et sportives, etc.), etc.

En perspectives, les communes et les partis politiques se proposent de :

- Poursuivre le renforcement des capacités des femmes en leadership déjà engagé en partenariat avec le CGD, le NDI et d'autres organisations ;
- Continuer à appuyer les femmes, les jeunes pour la lutte contre la pauvreté ;
- Sensibiliser et former les hommes et les femmes sur la nécessité de l'approche du genre dans les politiques publiques et la gestion de la cité de manière générale,
- Améliorer le positionnement des femmes au sein des organes des partis et sur les listes électorales ;
- Responsabiliser les femmes à des postes stratégiques dans les instances dirigeantes des partis politiques.

I.4 Stratégies pour l'intégration du genre

Dans les communes du Burkina Faso, les précédents PCD ont été conçus par des consultants qui n'ont pas intégré le genre au moment de l'élaboration. Pour les prochains PCD, les conseils municipaux veilleront à la prise en compte du genre dès la conception des programmes. Pour ce faire, certaines communes sont en train de mettre en place des commissions ad hoc pour mener une réflexion en vue de la prise en compte du genre dans le PCD. Entre autres stratégies à déployer, des formations sont envisagées en genre et développement, en suivi évaluation, etc. A celles-ci s'ajoutent l'alphabétisation des conseillers.

Au niveau des partis politiques, l'intégration du genre est encore faible au regard des résultats jusqu'ici enregistrés et malgré la volonté affichée par les dirigeants politiques. Ces derniers en sont conscients et manifestent la volonté d'améliorer la situation. De manière concrète, certains partis politiques travaillent à intégrer le genre dans les processus de structuration, d'organisation et d'élaboration des programmes qui prennent en compte les préoccupations des différentes composantes de la société.

Cette initiative vise à susciter une mobilisation et une adhésion quantitative et qualitative aux partis politiques, particulièrement par les femmes. Parmi les stratégies envisagées, on peut citer les formations en genre et développement, suivi-évaluation, alphabétisation des militants, une meilleure représentation dans les instances de décision, le positionnement des femmes en positions éligibles même au-delà du quota dans la mesure du leur possible, etc.

I.5 Appréciation du niveau d'intégration du genre dans le PCD et les instances des partis politiques

Le niveau d'intégration du genre est jugé très insuffisant à tous les niveaux. Dans les communes, la prise en compte du genre est confinée à la représentation des femmes au sein des conseils, des organes dirigeants et des commissions. En outre, la démarche plus ou moins participative appliquée pendant l'élaboration des PCD est considérée par les élus comme une démarche de prise en compte du genre dans la mesure où toutes les couches de la population sont concernées. Pour les partis politiques, les acteurs considèrent les actions menées dans le cadre des activités ponctuelles (généralement la mobilisation et l'animation politique en période électorale) comme étant la prise en compte du genre. En somme, l'intégration systématique du genre n'est pas effective aussi bien au sein des partis politiques que dans les PCD des communes.

I.6 Les contraintes à la prise en compte du genre dans les communes et les partis politiques

Plusieurs facteurs ralentissent ou font obstacle aux efforts déployés par les communes et les partis politiques pour l'intégration du genre dans la gouvernance politique. Parmi ces facteurs, on peut citer:

- La faiblesse de la culture genre de la plupart des acteurs politiques
- La compréhension du genre comme une féminisation de l'existant
- L'absence de référentiel approprié aux réalités des communes et aux partis politiques

- Les difficultés d'application du genre par les conseillers et militants de partis formés en genre en raison de leur faible influence dans les instances décisionnelles,
- Le manque de ressources financières et humaines pour soutenir l'éclosion des idées et initiatives en faveur du genre,
- La faiblesse du militantisme politique au niveau des femmes,

En résumé, ces facteurs limitent fortement les capacités des communes et des partis politiques au double plan organisationnel et opérationnel pour agir efficacement en faveur de l'intégration systématique du genre.

I.7 Appréciation de l'initiative du guide par les acteurs politiques/propositions d'éléments de contenu

L'idée du guide a été très bien accueillie et saluée par les responsables des communes et les partis politiques. Pour ces acteurs, la question du genre est un impératif pour le développement et la démocratie au Burkina Faso. Il ressort également que les acteurs politiques sont pleinement conscients de leurs limites quant à la bonne compréhension de la problématique du genre et de son intégration systématique dans la gouvernance politique. C'est dans ce cadre qu'ils ont souhaité ainsi que le guide:

- ✓ Permette de partager et de diffuser le concept avec un contenu consensuel
- ✓ Aide les communes et les partis politiques à intégrer le genre dans leurs activités pour prendre en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes
- ✓ Comporte des messages pour un changement de comportement en faveur de l'égalité entre les sexes
- ✓ Donne clairement la démarche pour réaliser l'intégration systématique du genre.

Ils ont formulé les recommandations ci-après à l'intention du CGD :

- ✓ La traduction du guide en langues locales compte tenu du niveau d'instruction très faible de la majorité des conseillers et cadres des partis politiques ;
- ✓ La mise à disposition du guide dans toutes les communes et auprès des partis politiques;
- ✓ L'appui pour le renforcement des capacités des conseillers et cadres des partis politiques sur thématiques diverses telles que « genre-planification-suivi-évaluation par exemple ;
- ✓ L'appui à la mobilisation de ressources financières pour assurer l'intégration systématique du genre, le budget communal étant très limité.

II L'INTEGRATION SYSTEMATIQUE DU GENRE DANS LES COMMUNES, LES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT ET LES PARTIS POLITIQUES

II.1 Clarifications des notions de Genre et Développement

En sciences sociales, la définition des concepts est toujours sujette à interprétations divergentes et contradictoires. L'incompréhension de la signification exacte et scientifique du concept de genre ne milite pas pour son appropriation véritable par les populations et entraîne souvent des réticences face au concept. La clarification des concepts de genre et développement répond à la nécessité d'améliorer et d'harmoniser la compréhension au niveau des acteurs relevant de la sphère politique.

II.1.1 La notion de genre ou concept genre

La société traditionnelle établit un classement et une hiérarchie entre l'homme et la femme. Elle attribue à chaque catégorie un ensemble de droits et de devoirs à travers l'exécution de fonctions et d'activités spécifiques qu'il leur appartient de respecter. La société détermine le type de relations que l'homme peut avoir avec la femme et inversement ; elle définit la position, les rôles et le comportement de chaque homme et de chaque femme selon l'âge, l'ethnie, la classe sociale, selon des règles, des interdits et des croyances qu'elle leur impose.

A partir de ce moment, l'on établit facilement la différence entre l'homme et la femme. Cette configuration est universelle et est repérable dans toutes les sociétés. C'est ce type de différences sociales entre hommes et femmes qu'on appelle genre. Cette différence va alors créer des inégalités de traitement dans la répartition des rôles, des fonctions et de tous les avantages socio-économiques et culturels entre l'homme et la femme. Une fois cette différence établie, chaque femme et chaque homme acquiert des habitudes, des attitudes et des comportements qui peuvent changer selon les nouvelles situations qui marqueront la société. On voit donc que le fait de supériorité ou d'infériorité n'est pas lié à la nature ; les rôles sociaux associés aux sexes ne sont donc pas innés, ils sont inventés et construits par la société. Le genre n'existe pas en soi de manière objective, il est un construit social et un pur produit de l'expérience historique.

En résumé, le concept genre décrit les statuts, les relations, les rôles, les responsabilités des hommes et des femmes qui sont déterminés et attribués par la société selon des normes, des interdits culturels et traditionnels, des croyances religieuses. Le concept genre n'est pas une question féminine, ni une opposition entre homme et femme; il ne se confond pas non plus au sexe. Les questions de genre concernent à la fois les hommes et les femmes parce qu'il y a des inégalités entre eux dans tous les secteurs de la vie à cause de la construction sociale.

Dans un souci d'harmonisation de la compréhension du concept, une définition consensuelle a été retenue au Burkina Faso lors d'un atelier organisé à cet effet à Ouagadougou du 27 au 28 décembre 2005 à l'initiative du Ministère de l'Economie et du Développement. Elle est la suivante : « *Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable* »

II.1.2 La notion de sexe

Le sexe se réfère aux différences biologiques qui sont déterminées par la nature et qui sont liées aux fonctions reproductives, donc innées, universelles et inchangeables. Le lien entre sexe et genre est que la société se base sur l'appartenance d'une personne à un sexe pour lui donner des attributs, et n'a donc rien avoir avec les aptitudes réelles intrinsèques de la personne. Genre n'est pas égal à sexe, ni ne s'oppose à sexe.

II.1.3 Les rôles selon le genre

Ce sont les rôles distribués aux hommes et aux femmes sur la base de ce que la société attend de chacun et non sur la base de leurs capacités réelles. Ces rôles fondés sur le sexe étaient attribués dans le sens d'un idéal social. La question est de savoir si de nos jours une telle attribution basée sur le sexe répond véritablement à un idéal social qui permet l'épanouissement de l'homme et de la femme et la participation pleine de chacun au développement.

II.1.4 Les rapports de genre

Ce sont des relations que la société autorise et/ou établit entre les hommes et les femmes selon les références culturelles, traditionnelles ou religieuses. En général, ces rapports créent des inégalités entre les deux sexes. Ces inégalités empêchent la personne qui les subit d'apporter sa contribution au développement de la société et de faire valoir ses compétences. Au Burkina Faso, ce sont les femmes qui subissent le plus ces inégalités à cause de la valeur supérieure accordée à l'homme qui est inculquée depuis l'éducation de base.

II.1.5 L'approche genre et développement

✓ *Ce dont faut se rappeler :*

- ❖ La reconnaissance de la subordination de la femme ;
- ❖ La marginalisation de la femme ;
- ❖ La réalité du système patriarcal qui prône la suprématie et la domination de l'homme sur la femme

✓ *Ce qu'il faut faire :*

- ❖ Penser ensemble ou collectif en privilégiant le « nous » au profit du « je » ; ce qui permet l'intégration en lieu et place de la marginalisation ;
- ❖ Reconnaître la contribution de la femme dans le processus de développement socio-économique et culturelle, ce qui lui confère, au même titre que l'homme, le statut de participant et de bénéficiaire de l'ensemble des initiatives de développement
- ❖ Reconnaître le statut et le pouvoir de chaque homme et de chaque femme ; ce qui permet à l'homme et à la femme de prendre des décisions ensemble et, partant, de viser un développement participatif, durable et équitable

A terme, il s'agira de créer un partenariat entre l'homme et la femme. Si tout ce qui précède est pris en compte, alors l'on peut parler d'approche Genre et Développement. L'approche genre et développement (GED) met en relation le concept genre et le concept de développement.

II.2 Aperçu sommaire sur la genèse de la problématique genre

C'est une approche axée sur la problématique hommes /femmes et le développement qui a été mise au point en réponse à l'échec des projets axés sur l'intégration des femmes au développement. Ces projets ne sont pas parvenus à produire des changements qualitatifs et durables dans la condition sociale des femmes et des hommes. L'approche GED a été adoptée en 1985 à Nairobi au cours de la 3^{ème} conférence internationale sur la Femme après un bilan de la mise en œuvre de la décennie pour la femme (1975-1985). Elle a fait son apparition au Burkina Faso dans les années 1990 avec les partenaires techniques et financiers par le truchement des ambassades. La conférence de Beijing tenue en 1995 a recommandé son application systématique pour donner plus de chance de réussite aux programmes et projets de développement.

Sept principes fondent l'approche Genre et Développement :

- **L'Équité** qui fait appel à une justice sociale, signifie qu'il faut accorder un traitement juste à la femme et à l'homme en fonction de leurs qualités intrinsèques;
- **L'Égalité** qui implique donner les mêmes chances à la femme et à l'homme sans tenir compte du sexe ; ils doivent avoir une égalité de droits ;
- **La participation** qui signifie qu'il faut permettre à chaque femme et à chaque homme d'apporter sa contribution à l'action planifiée. Leur participation doit être active et responsable ;
- **Le pouvoir**, c'est-à-dire éviter d'exercer le pouvoir de domination, mais susciter entre les femmes et les hommes le pouvoir de collaboration et de complémentarité qui valorise chaque acteur;
- **L'accès et le contrôle pour les ressources et les bénéfices**, c'est-à-dire que le droit, l'autorisation, la possibilité d'utilisation des ressources et le droit de décision sur les conditions d'utilisation d'une ressource doivent être combinés et exercés par l'homme et la femme ;

- **Les besoins pratiques** ou besoins fondamentaux (manger, boire, dormir, se soigner, se vêtir, se loger, avoir des revenus, faire l'amour) sont bien identifiés pour être satisfaits par les ressources matérielles ;
- **Les intérêts stratégiques** signifient que la situation ou la position sociale des femmes et celle des hommes sont identifiées et ciblées par les actions afin de réduire les rapports de pouvoir et d'inégalités.

II.3 Les effets du déficit d'intégration du genre sur la démocratie et le développement

La non intégration systématique du genre dans le développement signifie que les besoins, les priorités, les intérêts et les aspirations différents des hommes et des femmes d'une commune ou d'un parti politique ne sont pas pris en compte. Puisque des inégalités existent entre les deux sexes, ne pas intégrer le genre renforcera ces inégalités et facilitera leur perpétuation. Il est démontré que les politiques publiques de développement n'ont pas grande chance de succès lorsqu'elles n'intègrent pas la question du genre. En effet, il est fondamental de reconnaître que les besoins des citoyens sont largement influencés par la variable genre. Pour un parti politique par exemple, ignorer la problématique genre conduira à amenuiser la qualité de son offre électorale car celle-ci laissera en marge les demandes catégorielles des genres.

Au Burkina Faso, et en Afrique de manière générale, ce sont les femmes qui souffrent le plus des inégalités du fait de la socialisation qui donne la priorité aux hommes. La non intégration du genre fait qu'une grande majorité de la population (les femmes) est exclue du processus de développement. Alors, si les communes font l'impasse sur l'intégration systématique du genre, leurs plans communaux n'atteindront jamais les résultats escomptés et par conséquent, ce sont les perspectives de développement qui s'assombrissent.

Pourtant, les communes ont été créées pour réaliser le développement à la base, centré sur l'épanouissement socio-économique, culturel et politique de l'homme selon les réalités locales. L'intégration systématique du genre est un impératif de développement. Pour y parvenir, il est important pour les élus locaux de bien comprendre les notions de base se rapportant à la problématique Genre et Développement. Le rôle des partis politiques est hautement important dans ce processus de par leur vocation à gouverner et à pourvoir le système politique en personnel politique.

II.4 Démarche pour intégration systématique du genre

II.4.1 Signification et but de l'intégration du genre

L'intégration systématique du genre est un processus visant à évaluer les répercussions sur les femmes et sur les hommes de toute action planifiée, notamment en matière de législation, de politiques et de programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. C'est une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines (politique, économique, social, juridique...) afin de ne pas perpétuer mais de réduire, voire supprimer les inégalités entre les hommes et les femmes.

L'approche genre se veut être une pratique à observer dans la vie sociale, politique et surtout dans les projets et programmes de développement. Cette approche postule que chaque homme et chaque femme a une part de responsabilité dans la réalisation du développement humain durable. Les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées des deux sexes doivent contribuer par leurs expériences au développement de la communauté. Le but de l'intégration systématique du genre est :

- i) De réaliser une analyse différenciée homme/femme de la situation, c'est-à-dire du contexte de développement et de ses facteurs divers ;
- ii) D'analyser les inégalités de genre à travers leurs causes et leurs effets ;
- iii) De faire un examen systématique des conséquences différenciées des politiques, programmes et projets de développement sur les hommes et les femmes en tant qu'acteurs et bénéficiaires.

La finalité de l'intégration systématique est que la conduite du développement se fera avec :

- La crédibilité parce que l'on utilisera des données et informations réelles,
- L'équité parce qu'il y aura la prise en compte des inégalités et spécificités entre hommes et femmes,
- L'efficacité parce que les actions porteront sur les besoins différenciés,
- La participation des groupes concernés parce qu'ils se sentiront concernés à travers la prise en compte de leurs besoins.

NB Il importe de respecter les règles suivantes lorsqu'on pense le genre :

- *Etre convaincu du bien fondé de l'approche genre et développement*
- *Poser et se poser les bonnes questions au cours de l'analyse genre*
- *Reconnaître l'existence des inégalités hommes /femmes dans le contexte*
- *Utiliser les outils genre pour une démarche rigoureuse*
- *Ne rien supposer, ni déduire, ni extrapoler mais chercher toujours à comprendre et analyser la situation*
- *Reconnaître que le genre ne se décrète pas de haut en bas ni de la ville vers la campagne; ni du Nord/Europe vers le Sud/Afrique).*

II.4.2 Comment le faire ? Démarche à partir du cas des communes

Comment intégrer le genre ?

La démarche d'intégration systématique du genre repose sur les quatre grandes phases d'une intervention, à savoir :

1. Analyse de la situation/diagnostic
2. Définition des options stratégiques
3. Planification de l'intervention
4. Réalisation du suivi et de l'évaluation

Phase 1 : Analyse de la situation selon le genre

Elle consiste à collecter et interpréter des données afin de décrire la situation de départ et définir par la suite des priorités et des stratégies de développement. Intégrer le genre dans l'analyse de la situation permet de contribuer à la viabilité des changements et à la durabilité des ressources. Comment procéder à cette analyse ?

- **1^{ère} étape : Décrire l'espace stratégique dont disposent les hommes et les femmes des différentes catégories vivant dans la commune concernée.** Il s'agit de collecter :
 - Les données sur les hommes et les femmes bénéficiaires ultimes des changements à réaliser en précisant leurs statuts, leurs droits et leurs devoirs respectifs
 - Les données sur les services, les institutions, les organisations qui sont les autres parties prenantes à ces changements. Bien spécifier les perdants éventuels parmi ces acteurs. Cela déterminera leur degré de motivation à participer aux actions prévues
 - Les données sur les facteurs qui peuvent favoriser ou bloquer le cours de ces changements. Ces facteurs peuvent être économiques, institutionnels, socio culturels, juridiques, politiques, normes, valeurs, interdits, etc. Ils doivent être identifiés tant dans la commune qu'en dehors de la commune
 - Les données sur les effets de ces facteurs sur les hommes et sur les femmes de la commune. Un même facteur peut avoir un effet positif sur l'un et un effet négatif sur l'autre

➤ **2^e étape : Rendre compte du niveau de capacités des hommes et des femmes des différentes catégories.** Il s'agit de collecter et d'analyser :

- Les données sur les rôles et les responsabilités par sexe, âge, classe sociale ;
- Les données sur les besoins des hommes et des femmes pour vivre au quotidien (besoins pratiques),
- Les données sur leurs aspirations et ambitions pour changer leur situation (intérêts stratégiques),
- Les données sur le niveau d'accès et de contrôle des ressources pour les hommes et pour les femmes,
- Les données définissant la capacité des différents groupes d'hommes et de femmes à se prendre en charge et à défendre leurs intérêts. Plus spécifiquement apprécier pour chaque catégorie, l'accès aux prises de décisions, les forces et faiblesses en matière de représentativité, d'analyse, de proposition, de communication, de négociation, d'organisation, de participation.

➤ **3^e étape : Analyser les inégalités de genre.** Cela implique :

- Identifier les inégalités existantes entre hommes et femmes dans le même groupe et entre groupes ainsi que leurs manifestations (effets) sur les changements planifiés
- Clarifier leurs causes superficielles et profondes
- Identifier les contraintes et les opportunités pour la réduction ou la suppression de ces inégalités.

Les inégalités hommes/femmes sont catégorisées en sept types dont les trois premières ont trait à la pauvreté économique. Il s'agit de :

- **L'inégalité monétaire** : marquée par les différences de revenu ou de consommation. En dépit de l'intitulé, cette catégorie inclut aussi les revenus non-monétaires qui représentent un volume considérable dans les pays en développement.
- **L'inégalité des conditions de vie** : découle des différences dans les possibilités d'accéder aux services collectifs et de satisfaire des besoins pratiques considérés comme essentiels (alimentation, logement, santé, éducation)
- **L'inégalité des capacités** : marquée par les différences dans les moyens disponibles tels que les équipements et infrastructures, l'état sanitaire et le niveau d'éducation, la disponibilité en temps, l'adhésion à des réseaux sociaux (capital social). Ce type d'inégalité traduit une inégalité des chances
- **L'inégalité sociale** : matérialisée par les différences liées à des aspects sociaux (exemple : marginalisation des veuves, des migrants, des handicapés, des non scolarisés...)
- **L'inégalité culturelle** : découle des différences liées à des aspects culturels (exemple : marginalisation fondée sur l'identité culturelle)
- **L'inégalité politique** : marquée par les différences dans les possibilités de prendre des décisions de manière autonome et de participer aux prises de décision collective
- **L'inégalité d'éthique** : fondée sur les différences dans les normes morales qui ne s'appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes (exemple les pratiques traditionnelles néfastes sur les femmes pour répondre aux normes sociales relatives aux rites du mariage, de l'accouchement, du veuvage...)

Tous ces types d'inégalités se trouvent aggravés pour les femmes ou les hommes à des degrés très variables en fonction de chaque société, voire à l'intérieur de chaque société en fonction de la classe, l'ethnie, l'âge, etc.

Phase 2 : Définition des orientations stratégiques

Les orientations stratégiques sont l'ensemble des options ainsi que des voies et moyens à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes identifiés dans l'analyse de la situation. Elles constituent le cœur du PCD. Pour intégrer le genre dans les orientations stratégiques, il est recommandé les actions ci-après :

- Définir des orientations stratégiques qui répondent aux problèmes identifiés en particulier aux inégalités existant entre les femmes et les hommes.
- Axer ces orientations sur l'égalité (donner les mêmes droits et les mêmes chances aux hommes et aux femmes) et sur l'équité (justice sociale).
- Rendre ces orientations réalistes et réalisables en les portant sur i) le renforcement des capacités des femmes et des hommes selon leurs besoins ; ii) l'instauration de l'égalité et de l'équité entre le garçon et la fille (lutte contre les idées et attitudes sexistes) ; iii) la responsabilisation et la participation des hommes et des femmes à toutes les actions.
- Définir ces orientations stratégiques à quatre niveaux :
 - Les conseillers membres du bureau du conseil municipal et des commissions
 - Les leaders d'opinion et cadres de partis politiques
 - Les différentes catégories de la population divisées en hommes et femmes
 - Les institutions et services intervenant dans la commune

Phase 3 : Planification de l'intervention selon le genre

Il s'agit d'intégrer le genre dans les différents éléments de la planification des actions de développement, à savoir le but, les objectifs, les activités, les résultats et les indicateurs.

- **Pour le but :**
 - Il doit être axé sur la création de conditions d'équité et sur la promotion de l'égalité entre les sexes dans l'animation du conseil communal et dans la vie des communautés
- **Pour les objectifs visés**, ils doivent :
 - Contribuer à la réduction des inégalités de genre
 - Contribuer à la création d'un climat juridique, politique, institutionnel et social favorable au changement
 - Présenter clairement les bénéfices pour les hommes et les femmes.
- **Pour les actions**, elles doivent intégrer :
 - Des activités de sensibilisation des deux sexes à la réduction des rapports d'inégalités tant au sein du conseil communal que dans les communautés;
 - La recherche-action permettant une meilleure connaissance de la construction sociale des rapports de genre et de trouver des portes d'entrée pour lever les pesanteurs socioculturelles ;
 - Des activités de sensibilisation et de formation en genre des hommes et des femmes conseillers et membres des communautés ;
 - Le renforcement des capacités des femmes et/ou des hommes après un diagnostic des besoins.
- **Pour les résultats attendus ou produits** : ils doivent démontrer clairement :
 - Les changements dans les rapports hommes-femmes dans les domaines tels que la division de travail, l'accès et le contrôle des ressources et bénéfices, le partage des responsabilités ;
 - Le développement du pouvoir intérieur (confiance en soi) pour les hommes et les femmes;
 - La réduction des inégalités entre hommes et femmes dans la représentativité dans les instances et dans la participation à la prise de décision ;
 - Le renforcement des capacités des communes pour l'intégration du genre
- **Pour les indicateurs objectivement vérifiables (IOV)** : ils doivent :
 - Etre désagrégés par sexe ;

- Permettre de vérifier si les changements attendus concernent spécifiquement les hommes et les femmes ;
 - Etre réalistes au regard de la situation relative aux rapports de genre identifiés dans l'analyse du contexte et des inégalités de genre.
- **Pour les conditions de risques et de succès** : ils doivent vérifier si :
- Le cadre institutionnel politique, juridique, social, culturel (pratiques et croyances) est adéquat pour l'intégration du genre ;
 - Les résistances d'ordre culturel et social sont identifiées et connues ;
 - Les opportunités et les atouts sont identifiés comme leviers de changement.

Phase 4 : Le suivi-évaluation intégrant le genre

Le suivi porte sur les points ci-après :

- Les facteurs contextuels dans les différents secteurs pour voir comment les normes, les valeurs, les visions et les pratiques influencent la mise en œuvre des actions ;
- Les partenaires institutionnels pour analyser si leur politique, leurs mécanismes, leurs capacités et leurs aptitudes contribuent ou non à faciliter l'intégration du genre dans les PCD ;
- Le projet ou le programme de développement (PCD) pour s'assurer que les orientations, les activités, les résultats, les indicateurs se présentent tels qu'ils ont été planifiés,
- Le processus pour voir si la participation est effective pour les femmes et les hommes, si les ressources sont gérées par les deux et si les mécanismes de gestion sont applicables par les deux ;
- Les rapports de genre pour examiner si l'exécution des actions se fait en respectant les principes clés de genre et développement pour les individus, au sein des ménages et des collectivités.

Pour l'évaluation : elle consistera à :

- Vérifier la satisfaction des besoins pratiques des femmes et des hommes identifiés dans l'analyse de la situation ;
- Mesurer le niveau de réduction des inégalités de genre analysées dans la phase 1 ;
- Apprécier l'efficacité, c'est-à-dire la réalisation des objectifs intégrant le genre à coûts réduits;
- Mesurer l'efficacité de l'action, c'est-à-dire le degré d'atteinte des objectifs de départ;
- Examiner la durabilité des effets observés pour analyser dans quelle mesure les changements observés seront durables.

La grille suivante est un outil de suivi-évaluation selon le genre

- Existe-t-il une situation de référence désagrégée par sexe ?
- Peut-on affirmer que le programme/projet a bénéficié autant aux femmes qu'aux hommes?
- Les données collectées lors du suivi sont-elles désagrégées
- Quel rapport y a-t-il entre les objectifs du projet et les activités des femmes et celles des hommes ?
- Dans quelle mesure les femmes participent-elles au projet et de quelle façon leurs rôles, leurs besoins et intérêts sont-ils pris en compte par rapport aux hommes dans le cycle du projet ?

- Y a-t-il eu des mesures particulières pour accroître la participation des femmes et des hommes à l'exécution du projet ?
- De quelle manière le projet agit-il sur les hommes et les femmes en matière de volume de travail, d'accès aux facteurs et moyens de production, d'accès aux services et à la technologie, d'accès aux revenus et de contrôle des ressources et bénéfices ?
- Quelle est l'influence du projet sur le rôle social des femmes par rapport aux hommes? (responsabilisation? organisation ?)
- Quelles sont les mesures ou stratégies encore possibles pour optimiser les effets du projet sur les hommes et sur les femmes ? Quelles modifications pourrait-on recommander dans ce sens ?

II.5 Les leviers à utiliser par les communes et les partis politiques

L'approche « Genre et Développement » exige une évolution des mentalités et dans les conceptions à travers :

- La prise de conscience des inégalités homme/femme par les acteurs politiques;
- La recherche d'un développement durable caractérisé par un partage réel, véritable et égalitaire des responsabilités entre l'homme et la femme ;
- La reconnaissance que l'intégration systématique du genre exige une démarche «multi partenariale», c'est-à-dire de travailler en synergie.

Pour assurer un franc succès de son application, les conseillers et les responsables de partis politiques doivent travailler à :

- ✓ Rendre l'égalité en droits effective, véritable, réelle entre homme et femme matérialisée par l'accès à la citoyenneté, c'est-à-dire l'existence juridique (par exemple acquisition de la CNIB) et par le niveau d'exercice des droits et devoirs. Pour ce faire, un cadre juridique prenant en compte le genre est nécessaire;
- ✓ Organiser les communes ou les cadres partisans (mairies et communautés) pour les rendre adéquats à l'application du genre ;
- ✓ Créer des compétences au sein des communes et mobiliser les moyens matériels et financiers qui garantissent la conception, la planification, l'exécution et le suivi – évaluation des PCD ou des programmes alternatifs selon le genre.

Une telle situation favorable permet l'atteinte de l'objectif de l'accélération de la croissance économique et partant la réduction de la pauvreté dans notre pays.

II.6 Facteurs favorables à l'intégration du genre

Ces facteurs se situent à deux niveaux. D'une part, il est heureux de constater que les partis politiques et les élus locaux sont pleinement favorables à la dynamique de changement consistant en l'intégration du genre dans la gestion des affaires publiques. D'autre part, il existe au niveau national un processus d'appropriation du genre dans les politiques publiques nationales.

➤ Au niveau des acteurs politiques

Les élus locaux et les responsables des partis politiques sont pleinement conscients de la nécessité d'intégrer le genre dans la gestion des affaires publiques, comme en témoigne leur entière disponibilité à coopérer dans la réalisation de ce guide. L'analphabétisme ne semble pas constituer un obstacle à la compréhension et à l'adhésion au concept genre. Aussi, le complexe de l'analphabétisme de la plupart des leaders a-t-il cédé la place à la volonté de participer à l'animation de la vie de leur parti et à la gestion des affaires publiques à travers les institutions locales.

Les partis politiques et les élus locaux ont encouragé la société civile à poursuivre son action de renforcement des capacités des élus locaux et des partis politiques pour que les initiatives puissent avoir des effets tangibles et utiles sur le terrain. Cette disposition favorable constitue un socle important pour asseoir la stratégie d'intégration systématique du genre car sans volonté politique des acteurs et décideurs, toute proposition de réforme est vouée à l'échec.

➤ **Au niveau national**

Différents facteurs constituent des catalyseurs pour les conseillers et les partis politiques par rapport au genre, au nombre desquels on peut citer la volonté du gouvernement en faveur du genre par :

- La ratification de nombreux instruments internationaux sur les droits de la femme, parmi lesquels la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF),
- L'adoption des textes juridiques nationaux consacrant égalité entre les sexes,
- La création d'un dispositif institutionnel comme le Ministère de la Promotion de la Femme chargé de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.

➤ **De nombreuses opportunités sont également à saisir**

- L'approche « Analyse Socio Economique selon le Genre » (ASEG) en vulgarisation par les départements en charge du développement rural (MAHRH, MRA, MECV) ;
- L'existence du Cadre de concertation des Partenaires Techniques et Financiers en genre avec la création d'un Fonds commun Genre ;
- L'existence du Groupe thématique Genre au sein du Système des Nations Unies ;
- La désignation de Spécialistes Genre dans les ambassades représentées au Burkina Faso ;
- Les nombreuses initiatives des ONG et associations pour l'intégration du Genre.

IMPORTANT

Les freins et les obstacles sont multiformes, mais la cause est si noble qu'il faut trouver toutes les astuces possibles pour parvenir au but. Réaliser l'égalité des sexes et l'équité ne sera pas une tâche facile. Néanmoins, il est clair que des progrès importants sont possibles et que les avantages que l'on en tirera, auront une portée considérable en termes de développement humain durable ;

Reconnaître la validité et la pertinence de l'approche genre exige de chaque acteur ou actrice l'engagement d'assumer des positions et d'agir pour provoquer les transformations nécessaires.

Des efforts importants et des actions réussies ont été déjà réalisés, notamment par les ONG et associations, mais beaucoup reste à faire en matière d'intégration du genre dans les politiques et programmes.